

CCTP Mobilités

Préambule

La commune de Sainte-Maure-de-Touraine, membre de la Communauté de Communes Touraine - Val de Vienne, a été retenue parmi les 1 600 communes du programme Petites Villes de Demain. A ce titre, elle s'est attelée à la rédaction d'un projet de ville, incluant plusieurs thématiques, dans le but de redynamiser son centre-ville. Ce cahier des charges vise à cadrer l'étude qui permettra d'élaborer le volet mobilités de ce projet.

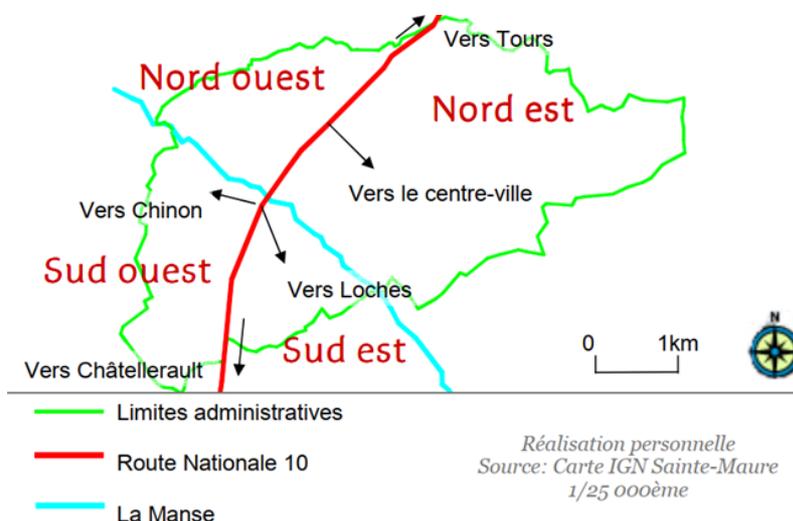
Localisation stratégique

Sainte-Maure-de-Touraine est située à distance égale (30 km) des villes de Tours, Chinon, Loches (préfectures et sous-préfectures d'Indre et Loire) et Châtelleraut (sous-préfecture de la Vienne). Cette localisation stratégique est doublée d'une excellente accessibilité. La commune bénéficie en effet d'une très bonne desserte routière (A10 avec échangeur, RD 910). Par ailleurs, la commune peut compter sur la proximité de la gare de Sainte-Maure-Noyant située à Noyant-de-Touraine qui dessert Tours et Poitiers. Elle se situe aussi au carrefour de plusieurs lignes du réseau de mobilité interurbain organisé par la Région Centre.

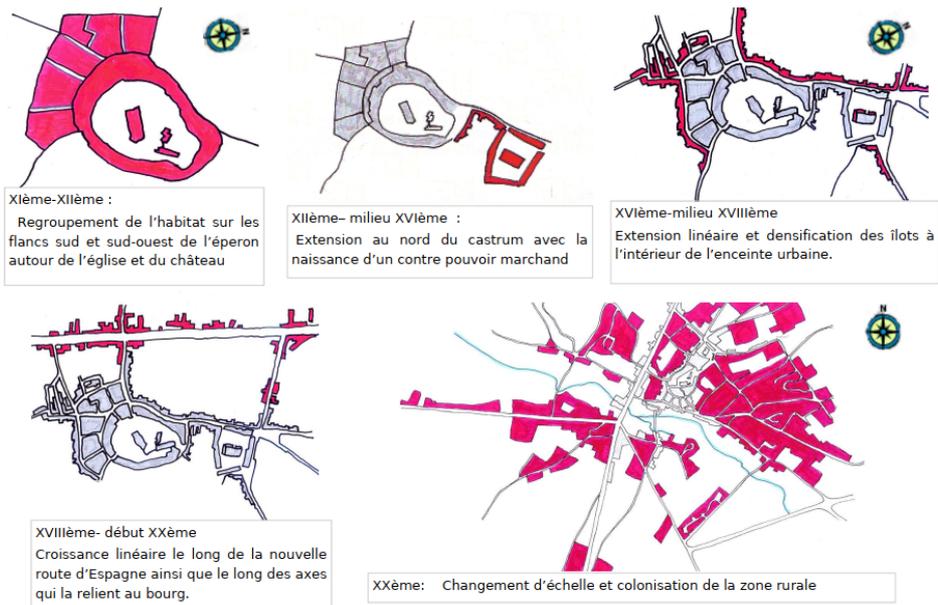
Organisation territoriale

Grand de 4 041 ha et relativement peu dense (103 hab/km²), le territoire communal se divise, en 4 grandes unités bien distinctes avec pour éléments de césure :

- la Vallée de la Manse,
- la départementale 910.



C'est sur l'unité Nord-Est que s'est initialement développée la commune, avant de se s'étendre sur la partie Sud avec son hôpital, sa maison médicale et ses zones artisanales et commerciales. En dehors de ce centre-bourg, le territoire est assez éclaté et composé majoritairement de petits hameaux.

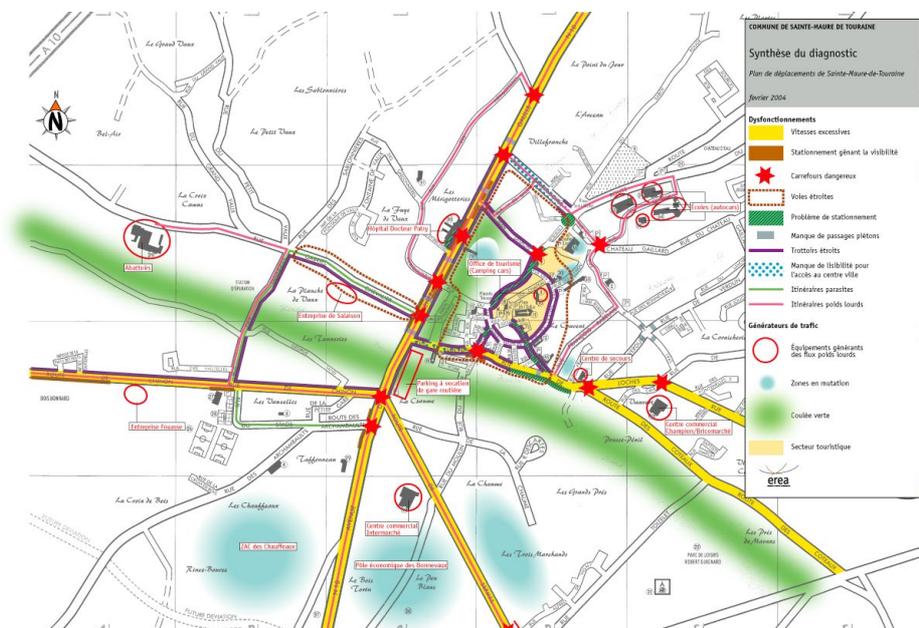


Aujourd'hui, après avoir connu un léger recul démographique entre 2013 et 2018, la commune semble bénéficier de l'effet « post covid » et voit de nombreux logements se construire en périphérie. Par conséquent, de nouveaux besoins en matière de mobilité émergent.

1. Éléments contextuels : les mobilités à Sainte-Maure-de-Touraine

La ville de Sainte-Maure-de-Touraine constitue un pôle d'équilibre stratégique à l'échelle de son territoire en matière de commerces et de services à la population. Une étude sur le commerce, conduite au premier trimestre 2022, a notamment permis de confirmer l'attractivité des commerces et surtout des huit grandes et moyennes surfaces situées au sud de la commune.

Néanmoins, ces zones d'attractivité ne bénéficient pas au centre-ville et génèrent beaucoup de trafic ce qui engendre un certain nombre de dysfonctionnements et révèle certaines carences en matière de mobilités.



2. Objet du marché

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une étude sur les mobilités à Sainte-Maure-de-Touraine. Celle-ci vise à définir un programme d'actions sur ce thème. Les thématiques à traiter en priorité dans la présente étude sont développées ci-après (2.1) et correspondent aux principales problématiques rencontrées en matière de mobilités et devront donc faire l'objet d'une attention particulière par le prestataire. Pour autant, ce dernier sera libre d'aborder d'autres sujets qui lui sembleraient pertinents.

2.1. Objectifs de la mission

Les modes évoqués ci-dessous sont souvent connectés et devront être étudiés de manière systémique. A ce titre, la notion d'intermodalité devra être prise en compte dans les recommandations.

De manière transversale, l'impact des projets sur la signalétique devra être étudié et des recommandations d'amélioration formulées.

Le réseau viaire

La commune souhaite pouvoir disposer d'une carte de son réseau viaire sur laquelle apparaîtraient notamment :

- Les axes principaux et leur sens de circulation ;
- Les axes secondaires et leur sens de circulation ;
- Les coupures et franchissements ;
- Les principaux pôles d'attractivité et de vie (activités scolaires, sportives, culturelles, de loisirs...) ainsi que leurs caractéristiques.

Des comptages devront être effectués pour calculer l'intensité des flux à fort enjeux.

Cette carte et ces relevés devront permettre d'identifier les rues qui nécessitent un aménagement, de prioriser les besoins et de les chiffrer.

A noter :

Cette demande intervient quelques temps après que la rue de Loches a été mise en sens unique après consultation des usagers mais sans avoir anticipé le report de certains flux dans les rues alentour. Si le problème de la rue de Loches est résolu, certaines de ces rues connaissent maintenant un phénomène de congestion.

Le stationnement

La commune de Sainte-Maure-de-Touraine est confortablement dotée en places de stationnement. Seules les problématiques suivantes semblent demeurer à ce sujet :

- Le caractère accidentogène des places de stationnement situées sur l'avenue du Général de Gaulle ;
- Les modes de stationnement au niveau de la gare routière des Passerelles et sur le parking des passerelles ;
- Le manque de places de stationnement à proximité de la place du Maréchal Leclerc le vendredi matin, jour de marché.

Les transports en commun

Les circuits, la fréquentation, la fréquence de passage, les horaires et la tarification des trains et bus régionaux devront être étudiés et comparés avec les services rendus dans des communes équivalentes de la région.

La liaison entre le centre-ville de Sainte-Maure-de-Touraine et la gare de Noyant-de-Touraine devra être étudiée.

La commune a mis en place un service de transport à la demande (City bus) à destination des Sainte-Mauriens (<http://www.sainte-maure-de-touraine.fr/userfiles/files/flyer-CityBus-2018C.pdf>) ainsi qu'une navette (Carrosse du marché) qui permet aux séniors de se rendre au marché du vendredi matin. Le niveau de fréquentation, la pertinence du parcours et la tarification devront être analysés.

Autopartage

La commune de Sainte-Maure-de-Touraine prévoit de mettre à disposition des administrés deux véhicules électriques en autopartage à partir de 2023. L'étude devra mettre en avant les besoins des habitants, identifier l'emplacement et les modes d'utilisation les plus opportuns (accès via une application gérée par un prestataire ou simple remise de clef à la mairie ? Autopartage en boucle ou autre mode de fonctionnement ? ...) mais aussi faire des recommandations sur la puissance de la borne, le modèle des véhicules (véhicule utilitaire, voiture citadine, deux roues, ...) et enfin estimer les dépenses d'investissement, de fonctionnement et proposer une tarification.

Par ailleurs, le prestataire devra réfléchir à un moyen pour la commune de valoriser les réseaux privés de location type Getaround ou Ouicar.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Une carte des bornes publiques et privées existantes devra être réalisée en mettant en avant les éventuelles carences. Une synthèse des aides publiques à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités pour financer l'installation de bornes de recharge ainsi que des divers primes au rachat de véhicules thermiques devra être élaborée.

Covoiturage

Les usages en matière de covoiturage devront être étudiés (blablacar, Klaxit,...) et des recommandations devront être exprimées pour les développer.

La fréquentation des aires de covoiturage de Noyant-de-Touraine et de Sainte-Maure-de-Touraine devra notamment être analysée.

Services de transports privés

Un état des lieux des services de taxis et VTC présents sur le territoire est attendu.

Le vélo

La commune souhaite disposer d'une carte faisant figurer les différentes pistes et voies cyclables ainsi que des stationnements dédiés au cycles. Cette dernière devra également faire ressortir les discontinuités dans le parcours cyclable et permettre de formuler des recommandations chiffrées d'aménagements pour pallier les problèmes de discontinuité.

L'opportunité et les caractéristiques de la réalisation d'un aménagement cyclable sur la rue de loches devront être étudiées.

Cheminement piéton

Un travail similaire à celui décrit dans le paragraphe précédent est attendu. Des propositions devront être formulées et chiffrées pour combler la discontinuité des cheminements piétons et notamment celle entre le centre-ville et les zones artisanales et commerciales.

Projet de centre aquatique

La commune de Sainte-Maure-de-Touraine prévoit d'aménager un centre aquatique à l'horizon 2025. Les aménagements et services de mobilités à mettre en place pour assurer la bonne fréquentation du lieu devront être étudiés.

L'ensemble de ce travail sera conduit de manière collaborative avec les prestataires d'études en charge des autres études (aménagement paysager et urbain, tourisme) qui seront désignés en même temps. Cette mise en relation des différents travaux permettra d'élaborer le projet de ville de manière transversale. Cette approche constitue l'objectif méthodologique à atteindre par le prestataire pour la conduite de sa mission.

Le principal objectif de l'étude est de pouvoir aboutir *in fine* à une stratégie d'intervention permettant la mise en place d'un plan d'actions destiné à améliorer les infrastructures et services de mobilité sur le territoire de Saint-Maure-de-Touraine. Il s'agira également de trouver des solutions cohérentes, voire innovantes, afin de pallier les difficultés rencontrées sur le territoire. Le prestataire devra ainsi être force de proposition dans sa démarche.

Le déroulé de l'étude de fera principalement en trois phases :

1. Une phase de diagnostic permettant de se saisir de la situation actuelle, des principales problématiques rencontrées et des enjeux stratégiques que cela implique. Les études précédemment réalisées et les autres documents connexes pourront nourrir la réflexion du prestataire. Une liste de contacts en vue d'entretiens ciblés sera également fournie. Cette première phase sera restituée devant le comité de pilotage.
2. Une phase de définition de scénarii d'amélioration. Pour ce faire, le prestataire devra faire des propositions afin de remédier aux dysfonctionnements actuels. Ces propositions devront envisager des solutions à court, moyen et long terme impliquant des changements plus ou moins structurants selon l'échéance en matière d'aménagements, de services, de comportements des usagers, d'infrastructures et d'organisation. En amont, un atelier public de concertation des habitants organisé par

la commune et animé par le prestataire sera mis en place. Ces scénarii seront restitués devant le comité de pilotage.

3. Une phase opérationnelle de plan d'actions qui constituera l'armature opérationnelle du volet mobilités du projet de ville de Sainte-Maure-de-Touraine. Ce plan devra prévoir la faisabilité technique des projets, les moyens financiers et outils à mettre en œuvre pour y parvenir. Il prendra la forme d'un plan de déplacement communal constitué de fiches actions chiffrées.

2.2. Périmètre de la mission

Si le périmètre d'action devra se concentrer principalement sur la commune de Sainte-Maure-de-Touraine, le prestataire sera néanmoins libre d'évaluer les enjeux sur un périmètre élargi si celui-ci est pertinent pour l'étude (Commune de Noyant-de-Touraine, zone de chalandise et d'influence, territoire de la CCTVV, du pays du Chinonais, départemental, régional, ...).

3. Contenu de la mission

La mission comprend trois tranches fermes correspondant aux trois phases de la mission.

À tous moments dans l'étude il pourra être déclenché la mobilisation d'une partie à bon de commande s'il est nécessaire de palier certains manques ou insuffisances des études existantes (informations, entretiens, statistiques...) ou si une proposition du prestataire dans l'un de ses scénarios nécessitait un approfondissement. Ainsi, s'il apparaît nécessaire pour remplir les objectifs de la mission, le prestataire fera une proposition à la maîtrise d'ouvrage pour prise de décision.

3.1. Phase 1 : Le diagnostic

Le travail vise tout d'abord à effectuer un diagnostic des infrastructures et services de mobilités existant en se basant sur les études précédemment effectuées, des visites de site, des entretiens ciblés. La réunion de cadrage permettra d'identifier les études existantes et les entretiens ciblés à organiser.

Le prestataire devra notamment être en mesure de :

- Localiser les « pôles » structurants du territoire (activités scolaires, sportives, culturelles, de loisirs...) ainsi que leur fonctionnement au sein du territoire communautaire et de la zone de chalandise ;
- Rappeler les grandes évolutions des axes de la commune ;
- Cartographier et hiérarchiser le réseau viaire ;
- Réaliser des comptages ;
- Réaliser un plan modes doux, un plan de circulation et un plan de stationnement de l'existant.
- Réaliser une analyse prospective intégrant les projets et aménagement futurs (centre aquatique, aménagement de la place centrale...

Cet état des lieux permettra à la fois de conforter ou d'infirmier les éléments des précédentes études, et d'identifier les enjeux et chantiers majeurs.

A l'issue de cette phase 1 de prise de connaissance des grands enjeux locaux, le prestataire devra être en mesure de livrer une note de situation concise et stratégique permettant de structurer l'ensemble de son travail. Des illustrations parlantes devront également être intégrées au rapport (cartes et photographies pertinentes, chiffres clés...). Les données ayant servi de support à l'analyse seront mises en annexe.

La note de situation rédigée par le prestataire permettra de faciliter le partage des connaissances avec les autres prestataires d'études.

3.2. Phase 2 : Les scénarii

Dans un premier temps, la commune organisera un atelier participatif avec ses habitants qui sera animé par le prestataire. Cet atelier vise à sonder les besoins et attentes des habitants.

Suite à ce travail collaboratif, le prestataire élaborera des scénarii, à court, moyen et long terme, plus ou moins ambitieux sur les différents modes de déplacement et thématiques afin que le comité de pilotage puisse choisir les stratégies qu'il conviendra de développer en phase 3.

3.3. Phase 3 : Le programme d'actions

Une fois le scénario d'intervention retenue par la maîtrise d'ouvrage, le prestataire aura la charge de le décliner en un programme d'action concret et chiffré qui constituera un véritable plan de déplacements communal. Il est attendu que le programme soit exprimé sous forme de fiches actions. Ces dernières devront détailler les objectifs, les moyens à mettre en œuvre, les outils à mobiliser, l'articulation avec les autres actions, les indicateurs d'évaluation, une évaluation des coûts en fonctionnement et en investissement et un planning indicatif. Par ailleurs, ces fiches devront notamment être illustrées par des coupes de voirie et des esquisses de pistes cyclables. Enfin, un benchmarking et des exemples de bonnes/mauvaises pratiques viendront mettre en perspective les fiches actions.

Enfin, il est précisé que ces actions devront compléter, remplacer ou parfois s'appuyer sur les dispositifs, outils et règlements déjà existants sur le territoire.

Une planification de synthèse permettra d'exprimer l'articulation souhaitée entre toutes les actions. Elle sera complétée d'une note explicative et d'hypothèse.

Le prestataire devra également démontrer la réelle faisabilité des solutions proposées.

4. Modalités de mise en œuvre

4.1. Durée de la mission et planning

La mobilisation sur la totalité de la mission est évaluée à environ 5,5 mois d'intervention (atelier et réunions compris). Le planning de la mission est le suivant :

PHASE		DELAIS DE REALISATION	ATELIER	LIVRABLES	OBJECTIFS
JUIN-JUILLET	Phase 1 – Diagnostic	2 mois	1 réunion de cadrage avec la MOA (et éventuellement avec les prestataires en charge des autres études) + visite de la ville et échange avec les élus pour découvrir le territoire et les enjeux de développement 1 COTECH 1 restitution intermédiaire au COFIL	Note de situation, Cartes, Proposition d'un périmètre d'intervention. Réaliser un plan modes doux, plan de circulation et plan de stationnement de l'existant.	Dresser un état des lieux de la situation actuelle selon les informations déjà disponibles pour cibler l'action. Réaliser des comptages et cartographier les différents pôles (activités scolaires, sportives, culturelles, de loisirs...) ainsi que les infrastructures et services existants.
SEPTEMBRE-OCTOBRE	Phase 2 – Scénarii	2 mois	1 COTECH 1 atelier de concertation des habitants 1 restitution au COFIL	Stratégie d'intervention correspondant aux scénarii sous forme de cartes	Choix de la meilleure stratégie d'intervention permettant une amélioration à court, moyen et long terme.
NOVEMBRE-DECEMBRE	Phase 3 – Programme d'action	2 mois	1 COTECH 1 COFIL	Réalisation d'un plan de déplacement communal comprenant un programme d'action exprimé sous forme de fiches action et d'un planning synthétique de mise en œuvre. Ce plan de déplacement prospectif comprendra notamment un plan modes doux, un plan de circulation, plan de stationnement et intégrera les futurs projets et aménagements.	Concrétiser la stratégie d'intervention choisie par la définition d'actions précises, chiffrées, planifiées et articulées les unes aux autres.

4.2. Pilotage de l'étude

La commune de Sainte-Maure de Touraine assurera la maîtrise d'ouvrage via son comité de pilotage local PVD. Elle fera part des résultats à l'ensemble des partenaires listés dans la convention d'adhésion du programme PVD que la commune a signé le 18 juin 2021 dont la Banque du Territoire qui cofinance cette étude.

Un comité élargi permettra d'associer les différents partenaires à la réflexion. Il pourrait être constitué des représentants des structures suivantes :

- Les communes PVD ;
- La communauté de communes ;
- Le conseil départemental et services territoriaux d'aménagement (STA) ;
- Le conseil régional ;
- La préfecture et la sous-préfecture ;
- La DDT ;
- La Banque des Territoires ;
- La DREAL ;
- L'architecte des bâtiments de France ;
- Le SIEIL ;
- La SNCF.

Le bureau d'études devra désigner nommément les membres de son équipe projet et désignera un chef de projet. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié de la maîtrise d'ouvrage et il participera à chaque réunion et atelier. La maîtrise d'ouvrage souhaite que la composition de l'équipe soit maintenue tout au long de l'étude.

Lors des présentations, le prestataire devra élaborer un diaporama comme support. Ces documents seront transmis au minimum 5 jours ouvrables avant chaque comité.

Le chef de projet PVD de Sainte-Maure-de-Touraine choisira les dates de réunion après concertation avec le(s) prestataire(s), réservera les salles de réunion, assurera la rédaction et l'envoi des convocations et validera et diffusera les documents du prestataire.

4.3. Compétences attendues et composition de l'équipe

Des compétences dans les domaines suivants sont attendues :

- Cartographie ;
- Comptages ;
- Une connaissance des périmètres sauvegardés et du patrimoine bâti protégé serait un plus ;
- Animation de réunion publique.

Le candidat pourra apprécier l'intérêt d'associer toute autre compétence ou tout autre moyen qu'il jugera utile.

4.4. Documents mis à disposition du prestataire

La maîtrise d'ouvrage mettra à la disposition du titulaire tous les documents en sa possession nécessaires à la réalisation des études :

- PLUi
- SCOT
- Rapports étude plan de déplacement EREA 2004
- Carte cheminement piéton 2011
- Données Insee flux domicile-travail
- Projet de territoire communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine 2012
- Etude SHOP In sur le commerce 2022
- Etude Polytechnique 2006
- Flyer city bus et carrosse du marché

4.5. Livrables

Le prestataire devra remettre les livrables prévus pour chacune des phases en format natif et format PDF. Chacune des analyses sera livrée sous forme de documents rédigés et de cartographies ou tout autre forme de rendus qu'il jugera nécessaire.